

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-153 du 28 juin 1979

abrogeant, pour compter du 13 Juin 1979, en ce qui concerne le Camarade AZINLO Louis, Chef du District Rural d'IFANHIN, les dispositions du décret N°78-142 du 5 Juin 1978 portant nomination de Chefs de Districts Urbains et Ruraux.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N°78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives ;
VU le décret N°78-142 du 5 Juin 1978 portant nomination de Chefs de District Urbains et Ruraux ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Juin 1979,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 13 Juin 1979, sont et demeurent abrogées en qui concerne le Camarade AZINLO Louis, Chef du District Rural d'IFANHIN, les dispositions du décret N°78-142 du 5 Juin 1978 portant nomination de Chefs de District Urbains et Ruraux.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 28 juin 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Orientatíon Nationale,

Le Ministre des Finances,

Martin DOHOU AZONHIO

Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISON-IP 10 Autres Minis-
tères 13 DPE-DAIL-INSAB 6 IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Cde Chanc. 3 UMB 2
FASJEP-BN 4 - DAT-DAI du MISON 4 - District Rural d'Ifanhin 2 - Intéressé 1
Province de l'Ouémé 2 - BCP 1 DB-DCR-Solde 6 - Trésor 4 - DI 4 Cab.Mil. 2
DSI 2 - ENGAFAP 2 - JORPB 1